

CARTES D'AVANCEMENT NATIONALE ET RÉGIONALES DES PCAET - MARS 2025

Le Ministère de la Transition Écologique publie régulièrement les données d'avancement des PCAET. Au mois de mars 2025, 649 PCAET ont été adoptés dont 97 démarches volontaires.

Rédigé par **ADEME** le 14/10/2020 | Mis à jour le **08/01/2026 à 09:28:58**

La Direction Générale de l'Energie et du Climat (DGEC) recense les informations sur l'avancement des plans climat-air-énergie territorial (PCAET) aux niveaux national et régional. Elle publie chaque trimestre les données et cartes d'avancement pour chaque région et pour la France.

En mars 2025 :

- Sur les 750 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 20 000 habitants qui doivent réaliser un PCAET, **552 ont adopté leur PCAET (73% des EPCIs obligés)**.
- En plus des EPCIs obligés, **97 EPCI ont adopté volontairement leur PCAET**.
- **649 PCAET ont donc été adoptés** selon le cadre réglementaire issu de la loi de transition énergétique pour la croissance verte, soit 23% de plus qu'en décembre 2023.
- Ainsi, **76% de la population française vit dans un EPCI couvert par un PCAET**.
- Une soixantaine d'EPCIs obligés et volontaires, poursuivent et finalisent les consultations réglementaires.

L'ensemble des données, la carte nationale et sa légende sont téléchargeables librement sur la page suivante : <https://www.territoires-climat.ademe.fr/ressource/653-232>


MINISTÈRE
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ
ET DES NÉGOCIATIONS
INTERNATIONALES
SUR LE CLIMAT ET LA NATURE
*Chaque
Énergie
Compte*

CARTE DES PLANS CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAUX

